

## Edito

Louange à Allah, du début à la fin, pour ce qu'Il a facilité à ses serviteurs, Celui qui crée les causes, décrète et qui agence selon une Sagesse parfaite.

Que Ses prières et Son salut soient sur notre noble prophète Moh<sup>h</sup>ammad, sur sa famille et ses compagnons.

**Cher frères et sœurs,** voici enfin venu ce jour, où les musulmans fêtent l'aïd dans leur mosquée, après toutes ces années d'attente. Cette mosquée que chacun a vu sortir de terre est aujourd'hui réalité. Elle est le fruit de beaucoup d'espoirs, d'efforts et de patience. L'espoir d'une génération de musulmans de voir un jour une grande mosquée à Créteil dans laquelle ils puissent

exercer leur culte et apprendre leur religion dignement. Allah nous a comblés au-delà de ce que nous pouvions imaginer en nous offrant ce terrain pour la construire.

Les efforts allaient être conséquents pour pouvoir financer un tel projet qui a dépassé les 5 millions d'euros. Les premières actions furent les collectes organisées dans les marchés durant les week-ends : pendant plus de cinq années des bénévoles ont donné de leur temps pour recueillir les dons de la communauté à travers l'Île-de-France. Ces collectes ont été la source principale de financement, suivie par les dons des fidèles dans les mosquées. Ces efforts ont également été partagés avec la municipalité, avec à sa tête M. le député-maire Laurent CATHALA, qui a accordé une subvention d'un million

d'euros pour la partie culturelle.

La patience allait être récompensée par des moments forts en émotions comme la signature du bail à l'hôtel de ville un soir du mois de Ramadhan, la délivrance du permis de construire le jour de l'aïd el fitr, la pose de la première pierre, et enfin l'inauguration. Ces événements heureux alternaient avec autant de difficultés et d'épreuves ; mais le croyant qui s'en remet à Allah, et qui patiente sait qu'Il lui trouvera une issue favorable et qu'Il ne le désavouera pas.

Louange à Allah qui nous a honorés en nous permettant de participer à cette noble construction, nous Lui demandons d'accepter nos modestes œuvres et de pardonner nos nombreux manquements.

Aujourd'hui cette mosquée est un dépôt qu'Il nous confie, nous devons la préserver et la faire vivre. Le contenu doit être à l'image du contenant, et ceci est l'affaire de toutes et de tous, chacun à son niveau. Nous devons être conscients du fait que son fonctionnement nécessite des efforts et une participation constante pour couvrir les charges courantes. Nous savons que nous pouvons compter sur votre confiance et votre générosité.

En ce jour de fête et de fraternité nous partageons avec vous cette joie et nous demandons à Allah de vous récompenser largement pour avoir répondu à son appel.

عیدکم مبارک و السلام علیکم  
و رحمة الله و بركاته

# La persévérance dans les œuvres

Allah Glorifié et Magnifié nous exhorte lorsqu'Il dit : *C'œuvrez car certes Allah verra vos œuvres, de même que Son Messenger et les croyants, puis vous serez amenés devant Celui qui connaît ce qui est apparent et ce qui est caché, et Il vous informera alors de ce que vous avez fait [9;105].* Il fit de l'œuvre le sens même de notre existence et de notre passage en ce monde, lorsqu'Il dit : *Celui qui créa la mort et la vie afin de vous mettre à l'épreuve : Qui d'entre vous agira le mieux, Il est Puissant et Prompt à pardonner [67;2],* et Il justifie même la

création de l'univers afin de nous permettre d'œuvrer en disant : *C'est Lui qui créa en six jours les cieux et la Terre, alors que Son Trône était sur l'eau, afin de vous mettre à l'épreuve : Qui d'entre vous fera la meilleure œuvre [11;7].* Dans nombre de versets, Il lie l'œuvre à la foi, comme condition nécessaire d'entrée au Paradis : *Quant à ceux qui crurent et agirent avec vertu ; bientôt, nous les ferons entrer dans les Jardins arrosés de ruisseaux pour y demeurer éternellement (...)* [4;122]. Ainsi Allah nous a-t-Il ordonné, dès lors que nous avons

acquis une foi correcte, d'agir dans l'obéissance à ses préceptes afin de confirmer notre engagement, et de gagner Sa Miséricorde.

### Les œuvres reposent sur l'intention qui les motive.

L'Envoyé d'Allah qu'Allah le bénisse et le préserve, a dit : *Les œuvres ne valent que de par les intentions qui les motivent, et chacun ne sera rétribué que selon ce qu'il a ambitionné de faire [Al Boukhari & Muslim].* C'est l'intention qui donne sa valeur à l'action. Deux aumônes, l'une donnée de bon cœur dans l'intention

de satisfaire Allah, et l'autre donnée uniquement parce que les gens nous regardent n'ont pas du tout la même valeur devant Allah : (...) *celui qui dépense de son bien parce que les gens le regardent et qui ne croit ni en Allah ni au Jour Dernier ressemble à une pierre recouverte de terre que la pluie laissera dénudée. Ceux-là n'obtiendront rien de leurs actes. Allah ne guide pas ceux qui renient. \* Et ceux qui dépensent de leurs biens, avec conviction, cherchant la Satisfaction Divine, sont comparables à un jardin sur une colline dont la récolte double après la*

## La douceur des cœurs

Le besoin naturel de manger peut, s'il est excessif, avoir des conséquences désastreuses dans la vie du musulman. C'est, d'ailleurs, à cause de cela qu'Adam, que la paix soit sur lui, fut expulsé du paradis. C'est de l'excès alimentaire que procède l'appétit sexuel et le désir matériel excessifs ainsi que beaucoup de défauts qui proviennent de la fougue de la satiété.

Il est rapporté dans le *hadith* que le Prophète, que Dieu lui accorde la grâce et la paix, a dit : *Le croyant mange pour satisfaire un seul estomac tandis*

*que l'impie mange comme s'il en avait sept [Al Boukhari & Mouslim]. Il est dit dans un autre *hadith* : Jamais le fils d'Adam n'a rempli à raz-bord un plus mauvais récipient que son ventre. Pourtant quelques bouchées pourraient être suffisantes au fils d'Adam. S'il ne peut se contenter de cela, qu'il réserve alors un tiers de son estomac pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers [vide] pour qu'il puisse respirer [Al Tirmidhi & Ibn Majah, authentifié par Al Albani].*

De son côté 'Uqba al-Rassi rapporte ceci : *Je suis entré chez al-Hasan [al Basri] alors qu'il mangeait. Il me dit : 'Viens te joindre à moi'. Je répondis : 'J'ai déjà mangé, je n'en peux plus'. Il dit alors : 'Sobhan Allah ! Le musulman peut-il manger au point de n'en plus pouvoir ?!'*

Attention cependant à ne pas suivre l'exemple de certains ascètes, qui ont à l'inverse, exagéré en matière de privation de nourriture et d'endurance à supporter la faim. Or, il reste que l'équité en matière de satisfaction des besoins alimentaires consiste à s'arrêter de manger alors que l'on a encore un petit peu faim. Car en fin de compte, la position idéale est celle décrite par la parole du Prophète, que Dieu lui accorde la grâce et la paix : *Un tiers pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers [vide] pour pouvoir respirer.*

Puisse Dieu nous pardonner nos excès !

À partir de la *Revivification de la spiritualité musulmane d'Ibn Qoudama al Maqdisi, texte revu et augmenté.*

pluie (...) [2;264-265].

Deux œuvres identiques, accomplies par deux croyants, auront des valeurs qui dépendront de la pureté de leurs intentions respectives. Deux personnes peuvent célébrer en même temps la même prière, pourtant c'est celle de celui des deux qui aura été le plus recueilli qui aura le plus de valeur.

### Les œuvres diffèrent dans leur importance.

Les premiers musulmans avaient bien compris cela. C'est la raison pour laquelle, certains d'entre eux venaient interroger le Prophète, qu'Allah le bénisse et le préserve, pour savoir

quelles étaient les meilleures œuvres, afin d'y concentrer leurs efforts. Ainsi, Ibn Massoud vint un jour demander au Prophète *paix et salut sur lui* : *Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah ?* Celui-ci lui répondit : *L'accomplissement de la prière dans son temps [Al Boukhari & Mouslim].* A deux reprises, il demanda : *Et après ceci ?*, démontrant qu'il avait compris que les œuvres n'ont pas toutes le même degré d'importance, et que certaines sont plus aimées d'Allah que d'autres. Ainsi, les obligations sont, dans l'Islam, prioritaires par rapport aux œuvres surrogatoires, et parmi les obligations, les œuvres se distinguent, entre les piliers et le reste ; et les œuvres surrogatoires entre elles, entre ce qui était pratiqué assidument par le Prophète [*mouratib*] et ce qui ne l'était pas, et ainsi de suite.

**Nous devons nous concurrencer dans les bonnes actions, sans excès et sans ostentation : Rivalisez dans les bonnes**

œuvres [2;148]. Car les premiers à faire le bien seront les premiers à entrer au Paradis et à échapper aux épreuves du Jugement. C'est, selon

ses prières sans les retarder, et à un autre d'acquérir une foi parfaite. Le contexte que vit la communauté dans un endroit et une époque donnés peut

## La persévérance dans les œuvres

les exégètes, le sens du verset : *Les premiers [seront] les premiers [56;10].* Comment se dépêcher de gagner le pardon d'Allah et le Paradis comme nous le demande le Coran [57;21] ? En s'empressant de mettre en pratique les prescriptions Divines et Prophétiques au bon moment. La concurrence dont parle le Coran est saine et pure. Il ne s'agit pas de faire une mauvaise action en bousculant son frère pour entrer



avant lui à la mosquée, ou de s'imposer au premier rang pour la prière lorsque celui-ci est complet et de déranger ainsi les orants. Cela peut paraître évident, mais mieux vaut prévenir que guérir car *le diable est pour vous un ennemi déclaré* et seul Allah sait ce qu'il peut nous suggérer parfois.

**L'importance des œuvres varie selon les individus et le contexte.** Lorsque les compagnons venaient interroger l'Envoyé d'Allah, *paix et bénédictions sur lui*, afin de savoir quelles étaient les meilleures œuvres, les réponses de celui-ci variaient selon la personne qui l'interrogeait et sa situation. Il pouvait recommander à une personne la bonté filiale, à l'autre de faire

modifier l'ordre de priorité des actions. Lorsqu'Othman Ibn 'Affan dépensa toute sa fortune à un moment cruciale de l'histoire musulmane, le Prophète dit : *'Othman peut faire ce qu'il veut, il sera pardonné [Al Tirmidhi]*, car à ce moment précis, aucune œuvre ne pouvait être meilleure que celle-là.

### Les œuvres sont généralement liées à un temps.

La prière obligatoire, la Zakaat, le jeûne de Ramadan, le Pèlerinage sont chacun liés à un temps particulier, dans la journée, ou dans l'année ; temps en dehors duquel l'œuvre est nulle, sauf cas exceptionnels. On ne peut par exemple accomplir *Dhohor* à 1 h du matin ou la *'icha* au milieu de l'après-midi ou faire le *hadj* pendant le *Ramadan*. Il y a des heures où il est interdit de prier des *naflas* et d'autres où cela est fortement recommandé. Il est interdit de jeûner les jours de *'id* et il est fortement recommandé de jeûner d'autres jours comme celui d'*Arafat* ou celui d'*Achoura*. L'*Omra* accomplie pendant le *Ramadan* vaut plus que celle accomplie à un autre moment de l'année. Et cela vaut pour toutes les œuvres. Lorsque les premiers croyants étaient persécutés violemment chaque jour, il leur était interdit de riposter. L'abstention était la meilleure œuvre et la riposte organisée un grave péché. Lorsque plus tard leurs vies furent menacées, et que le Coran leur imposa de se défendre et de contre-attaquer, l'abstention devint un péché majeur et la riposte une obligation. Le fruit est bon et sucré lorsqu'il est mûr, mais peut avoir un goût amer et nocif lorsqu'il est vert ou pourri. Et il en est de même

...

\*\*\* en ce qui concerne les œuvres et leurs conséquences : on ne s'empresse d'œuvrer que lorsqu'il en est temps et pas avant.

#### « L'œuvre du bas-monde ».

D'aucuns peuvent penser que les œuvres auxquelles nous appelons Allah et son Prophète, ne sont que d'ordre culturel, c'est-à-dire de l'adoration pure. Or il n'en est rien. Le croyant peut de par une bonne intention, faire de la plupart de ses actions mondaines, comme le fait d'étudier ou de travailler, une source de bien pour son bas monde et son au-delà, et les deux sont liés : *Notre Dieu, donne nous du bien ici-bas, et du bien dans l'au-delà, et garde nous du châtement du feu [2;201].*

#### Rien ne devrait nous dispenser d'œuvrer.

Nous croyons avec conviction dans le fait que le destin de toute chose est connu d'Allah et consigné auprès de Lui, car Allah transcende l'espace et le temps. Il observe aussi bien le passé, le présent et le futur ! Ce n'est pas notre cas, et c'est pour cela que nous devons œuvrer, sans conjecturer sur nos destinées, et nous serons rétribués selon nos œuvres, sans injustice et sans discrimination : *Allah n'a nullement intention de faire injustice à ses serviteurs [3;108].* Nous ne pouvons pas, non plus, nous reposer sur l'attente du Mahdi, du rénovateur du siècle, ou du retour de Jésus fils de Marie, ou du rétablissement de la gouvernance juste et pieuse dans le monde musulman, même si tout cela a été prédit par l'Envoyé d'Allah, *paix et bénédictions sur lui*, pour retrouver nos manches, et nous mettre à œuvrer, et à pratiquer les enseignements Divins. L'observation à notre époque de signes majeurs de la 'fin des temps', tels que décrits par le Prophète ne sont pas non plus un prétexte à abandonner notre religion, mais devraient au contraire raffermir notre foi et nous pousser à parfaire notre pratique. *Et Dieu seul sait...*

# Sirra Nabawiyya

## La Révélation

**Ignorance :** Avant l'avènement de l'Islam, comme nous l'avons vu dans nos articles précédents, en l'absence de système politique viable et avec la prédominance de l'esprit tribal (*ʿasabiyya*), l'Arabie ne pouvait rien offrir de mieux à ses habitants qu'une vie rude et primitive. Isolée du reste du monde, gangrénée par l'injustice, tout progrès et toute organisation sociale y devenait impossible. Cette période antérieure à l'Islam est appelée *jāhiliyya*, c'est-à-dire l'ère de l'ignorance ; néanmoins ce terme peut s'appliquer à tout ce qui s'apparente aux mœurs corrompues de l'époque, quels que soient le temps et le lieu. En effet, les dérives morales et religieuses des Arabes, ô combien nombreuses, n'étaient que le reflet du côté le plus vil de la nature humaine. *Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge (40 ; 41, S79).* Cependant, malgré leur orgueil exacerbé, leur rébellion à toute autorité, des coutumes révoltantes telles que l'enterrement des filles vivantes, l'ivrognerie, la superstition, la sorcellerie et bien d'autres défauts, les Arabes possédaient également des qualités innées qui tranchaient avec ce tempérament de feu. Ils étaient généreux, hospitaliers, courageux et avaient horreur du mensonge. Ils vouaient aussi un amour passionné à la poésie. Des tournois étaient d'ailleurs organisés à l'occasion des foires, comme celle de 'Uqāz où le vainqueur voyait son poème calligraphié et suspendu à la Kaaba. Sept de ces poésies, appelées *Mou'allaqāt (suspendues)*, dignes des plus grands poètes de l'Histoire, nous sont parvenues ; témoignant du génie et du raffinement des Arabes de l'époque pour la poésie.

**Retraite :** Au milieu de tant d'erreurs, le Prophète (*Salut et Paix sur lui*) préférait se mettre à l'écart. Dieu inspira à son cœur l'amour pour la solitude et le recueillement. Mais ce qui devait certainement faire le plus mal au messager de Dieu, c'était de voir ces idoles qui déshonoraient la Sainte Kaaba, et dont le nombre grandissant plongeait la religion de son ancêtre Abraham un peu plus chaque jour dans l'oubli.

## Fiqh al hadith...

D'après 'Abd Allah ibn 'Omar le Messager d'Allah, que la Prière et le Salut d'Allah soient sur lui a dit :

Toutefois, il ne semblait pas exister de remède à un mal aussi profond et Mohammed ne pouvait que se tenir à l'écart. A l'approche de la quarantaine, il se mit alors à s'isoler dans une grotte nommée *Hira* au Nord-Ouest de la Mecque. Il s'y retirait pour une période allant de dix jours à un mois puis retournait auprès des siens afin de s'approvisionner et repartir de nouveau. Il est bien connu que le contact avec la nature et les grands espaces est propice à la méditation. Ce goût pour la retraite est un signe fort pour le musulman et plus particulièrement pour celui qui appelle à la religion de Dieu et se voit chargé de guider les croyants. En effet, en s'isolant, l'être humain se retrouve face à lui-même et certains défauts tels que la jalousie, la vanité, l'avidité des honneurs et des biens, ne peuvent se guérir que par la retraite spirituelle. Bien entendu, il ne s'agit pas pour le musulman de s'isoler dans une grotte, car c'est là une spécificité du Prophète ; mais plutôt de se retrouver seul devant Dieu. Ainsi le croyant prendra-t-il conscience de sa relation avec Allah, de Sa proximité, de Son infinie miséricorde, il reconnaît sa faiblesse et ses erreurs et prend peur du châtement. A l'abri des regards, loin de l'agitation du monde, il est inutile de se mentir. Ce retour vers Allah est essentiel pour purifier l'âme et faire grandir l'amour de Dieu dans son cœur.

## La vie du dernier prophète

**Lis...** L'imam al Boukhâri rapporte d'après Aïcha, qu'au cours d'une nuit du mois de Ramadân, alors que le Messenger de Dieu était en prière dans la grotte, il fut surpris par l'Esprit Saint, l'ange Gabriel, qui lui ordonna : '*Lis !*' Le Prophète (*paix et bénédictions sur lui*) lui répondit : '*Je ne suis pas de ceux qui lisent*'. L'ange le prit dans ses bras et le serra avec force, puis lui réitéra son ordre : '*Lis !*' Le Prophète lui dit une nouvelle fois : '*Je ne suis pas de ceux qui lisent*'. Alors, l'ange le serra vigoureusement dans ses bras avant de lui commander de nouveau : '*Lis !*'. Le Prophète, épuisé par ces étreintes vigoureuses qui faillirent lui briser les côtes et lui couper le souffle, lui répondit : '*Que dois-je lire ?*'. L'ange lui dit alors : '*Lis, au nom de ton Seigneur Qui a créé § Qui a créé l'homme d'une adhérence. § Lis ! Ton Seigneur est le Très Noble, § Qui a enseigné par la plume (le calame), § Il a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas...*'

صَلَاةُ الْجَمَاعَةِ أَفْضَلُ مِنْ صَلَاةِ

الْفِدْيِ بِسَبْعِ وَعِشْرِينَ دَرَجَةً

# Fiqh al hadith

La prière faite en groupe est meilleure que la prière faite seul de vingt sept degrés.

[Al Boukhari & Mouslim]

## Quels enseignements pouvons-nous tirer de ce hadith ?

1- Le mérite de la prière obligatoire en groupe est démultiplié par rapport à la prière faite seul. Plus le nombre d'orants réunis sera important, meilleure sera la prière ; comme le confirme un hadith rapporté par Ahmad et les auteurs des Sunan : *Prier avec quelqu'un est mieux que de prier seul, prier avec deux personnes est mieux que de prier avec une seule.*

2- La prière faite seul est permise et n'est pas caduque contrairement à ce qu'ont soutenu quelques 'oulémas. Cependant, son mérite est bien moindre, comparé à celui de la prière faite en groupe.

3- Al Boukhari & Mouslim rapportent un autre hadith, par Abou Houraira, sur le même sujet. Ce dernier indique que le mérite de la prière

en groupe se traduit par une élévation dans les degrés spirituels, une expiation des péchés, l'imploration de pardon des Anges en la faveur de celui qui se rend à la mosquée.

4- Ibn Daqiq et Ibn Hazm considèrent que cette démultiplication du mérite de la prière faite en groupe vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

5- Lorsqu'il y a plusieurs mosquées ou salles de prières dans une même agglomération, les gens devraient chercher à célébrer la prière dans la mosquée la plus grande, et réunissant le plus d'orants. *Et Allah sait mieux...*

[A partir de taysir al 'alam]



## Histoire musulmane

### Le hadith (1/2) : De la codification à la terminologie

De nos jours, pour qui-conque désirant posséder les différents recueils de traditions prophétiques, une simple commande chez un libraire spécialisé suffit pour que sa demande soit réalisée. Il est cependant important de prendre conscience du trésor incommensurable que renferment ces livres qui ont nécessité des efforts de toute une vie. Ces livres qui portent le nom de *sahîh*, *sunân*, *musnad*, ont une histoire que nous ignorons bien souvent mais qui donnerait fort à réfléchir sur les précautions à prendre quand on rapporte un propos ou un acte du Prophète, *la prière et le salut de Dieu sur lui*. Nous traiterons dans cet article de l'histoire de la codification du hadith jusqu'au 2<sup>ème</sup> siècle de l'hégire.

Dans son apparence un hadith se compose d'un *isnâd* (chaîne de rapporteurs) et d'un *matn* qui est un texte contenant un propos ou relatant un fait. Dans le fond, le hadith est d'après la définition du juge hanafite Abou al Baqâ' : l'ensemble des informations contenant les paro-

les et les actes, mais également la confirmation ou la tolérance adoptées par le Prophète, *la prière et le salut de Dieu sur lui*. Il se subdivise en deux catégories : le *hadith quodsî* (Divin) et le *hadith charîf*. Le premier se caractérise par le fait que le sens est proprement Divin alors que l'expression est celle du Prophète, *la prière et le salut de Dieu sur lui* (ce qui fait la différence avec le Coran dont le sens et l'expression sont de nature divine). Le second renferme uniquement les propos ou les actes du Prophète, *paix et salut sur lui*.

La mise par écrit des hadiths commença dès l'époque des compagnons, que Dieu les agrées : en effet d'après Ahmad, le Prophète, *la prière et le salut de Dieu sur lui*, autorisa Abdallah ibn Amr ibn al 'As à les mettre par écrit. Même s'il est vrai que certains hadiths laissent entendre l'interdiction de le faire, des juristes admettent qu'il s'agit très probablement d'une interdiction temporaire qui fut abrogée par la suite et dont la finalité première était de ne pas les

confondre avec le Coran. Ibn Hajar dans *Fath al Bârî* nous assure qu'Al Boukhari ne trouva pas digne de confiance les hadiths portant sur la question ; il a d'ailleurs inclus spécialement un chapitre dans son *Sahîh* qui s'intitule : *Chapitre sur la mise par écrit de la science*. Certains compagnons consignaient les hadiths entendus de la bouche du Prophète, *la prière et le salut de Dieu sur lui* sur des feuilles en parchemin que l'on nommait *al Sahîfa* ; Anas ibn Mâlik nous rapporte que tout ce qui était entendu de la bouche du Prophète, *la prière et le salut de Dieu sur lui*, était transmis à ceux qui n'avaient pu être présent au moment du dire.

Par conséquent même si le premier siècle est largement dominé par la dimension orale du hadith, celui-ci se retrouve également en partie fixé par écrit. Comme nous l'avons mentionné dans notre article sur les Omeyyades (2/3) c'est sous le califat de Omar ibn 'Abd al Azîz qu'une impulsion nouvelle vint naître ainsi que l'engouement de codifier la tradition prophétique. Le passage de l'oral à l'écrit en matière de hadith peut être comparé, dans une

certaine mesure, au processus de fixation du Coran. Parmi la génération des suivants, le plus éminent précurseur en matière de compilation des hadiths est Ibn Shihâb al Zuhri (m. en 104/723) dont le recueil a été perdu. On notera qu'au 2<sup>ème</sup> siècle de l'hégire les grands noms de ce que l'on appellera la science du hadith sont à la Mecque Soufyân ibn 'Ouyayna, à Médine Rabi' ibn Soubâih, à Basra Hammad ibn Salama, à Koufa Soufyân al Thawri, en Syrie Al Awzâ'i, au Khourasân Ibn al Moubâarak. Tous ces éminents savants ont dégagé le terrain et préparé les matériaux nécessaires à l'élaboration des grands corpus qui verront le jour entre le milieu et la fin du 3<sup>ème</sup> siècle de l'hégire. Le premier recueil de hadith qui verra le jour au 2<sup>ème</sup> siècle et qui est également un traité de jurisprudence sera *al Mouwattâ'* de l'imam Mâlik. On rapporte que lorsque l'Imam voulait parler des hadiths, il faisait ses ablutions, se parfumait, mettait des habits neufs et son turban par respect envers le Prophète, *la prière et le salut de Dieu sur lui*. A méditer.

Et Dieu sait mieux...